



Lycée Amiral Ronarc'h
3 rue Mozart
29200 BREST
Ce.0290008b@ac-rennes.fr

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Tout nouveau demi-pensionnaire complète la présente fiche d'inscription et achète au service de gestion du lycée une carte d'accès au restaurant scolaire **valable pour toute la scolarité au lycée** (coût de la carte en 2025: **6,00 €**).

La carte sera remise le jour de la rentrée (si le règlement est joint au dossier d'inscription).

Les élèves peuvent prendre leurs repas au restaurant scolaire **les jours qu'ils souhaitent** à condition d'avoir chargé **au préalable** leur carte **et d'avoir fait les réservations correspondantes**.

Les différents moyens de paiements (carte bancaire, espèces ou chèque) vous seront précisés par mail à la rentrée. Une présentation du fonctionnement sera faite aux nouveaux élèves.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet du lycée onglet Vie au lycée, Restauration scolaire.

Conformément à la décision du Conseil Régional de Bretagne visant à davantage de solidarité et dans une démarche du bien-manger, les tarifs de restauration sont calculés selon vos ressources.

L'inscription en ligne est indispensable (**www.bretagne.bzh/tarifcation**) afin de connaître le tarif qui vous sera appliqué à la rentrée en fonction de votre quotient familial.

L'application est ouverte depuis le 2 juin 2025.

Sans inscription de votre part, le tarif maximum (soit le repas occasionnel : 5,10 €) vous sera appliqué.

ATTENTION, l'inscription au dispositif régional (détermination du tarif applicable) est indépendante de la présente inscription au service de restauration du lycée.

Le Secrétaire Général,
Jean-Marc PITON

✂-----

Demande d'inscription à la demi-pension à la rentrée 2025-2026

Nom Prénom(s) de l'élève : Classe (Septembre 2025) 2nde

Joindre un chèque de 6.00 € pour la carte de self à l'ordre de : M. l'Agent Comptable du Lycée Amiral Ronarc'h BREST

NOM et SIGNATURE du RESPONSABLE FINANCIER